

Séance du conseil communal

du 22 mai 2025

Présents

Bourgmestre

Zovilé-Braquet Marion (CSV) – MZB

Échevin

ANSAY Stéphanie (LSAP) – SA

LOOSE Yves (CSV) – YL

Conseillers communaux

ARRENSDORFF Jean-Jacques (Déi Gréng) – JJA

DI GENOVA Jean-Pierre (CSV) – JPDG

EIFES Eric (DP) – EE

RODRIGUES Noé (CSV) – NR

THOMÉ Pol (LSAP) – PT

ZHU Dali (DP)

Secrétaire communal

WOLFF Raymond

Rédacteur

SCHMIT Tom, Architecte ACC

Excusés

AXMANN Robert (DP) – RA

ENTRINGER Marc (CSV); *procuration à*

ZOVILÉ-BRAQUET Marion (CSV)

Ordre du Jour :

Séance publique :

5. Approbation de l'organisation scolaire provisoire 2025-2026
6. Approbation du plan d'encadrement périscolaire (PEP)
7. Approbation du plan d'encadrement périscolaire (PEP)
8. Modification ponctuelle du PAP Contern Sud
9. Approbation de l'état des restants 2024
10. Création d'un article budgétaire-dépense ordinaire
11. Budget ordinaire-crédit supplémentaire
12. Validation des recettes
13. Approbation du bilan et compte de profits et pertes des exercices 2022 et 2023 de l'Office social « leweschte Syrdall »
14. Approbation de la convention Office social « leweschte Syrdall »
15. Approbation de la convention « Club Syrdall »
16. Approbation d'une convention « Holz vun hei » (bois local)
17. Approbation d'une constitution de servitude n° 438/2025-25/25
18. Approbation d'une constitution de servitude n° 439/2025-25/26
19. Approbation d'un compromis de vente
20. Approbation d'un contrat de bail
21. Règlement général de circulation-modifications à durée déterminée
22. Approbation de l'organisation scolaire provisoire 2025-2026-UGDA

Séance publique :

6. Approbation de l'organisation scolaire provisoire 2025-2026

La directrice d'école Lena Wangen explique que les 405,5 enfants décomptés représentent 700 heures. De nombreux postes sont toutefois encore vacants. Le nombre de 305 enfants en 2000/2001 serait passé à 439 en 2025/2026.

Seuls les enfants actuellement présents ont été pris en compte, et non pas ceux qui vont encore arriver à la suite de tous les nouveaux projets de construction, c'est pourquoi il manque des heures. Il y a actuellement deux classes précoces comprenant 20 enfants par classe au maximum, c'est pourquoi la demande d'une 3e classe a été déposée en mars auprès du ministère. Mais on n'a pas encore reçu de réponse. Le refus d'une 3e classe serait problématique.

Le souhait serait une « classe mixte » mi-précoce et mi-« Spillschoul » car deux enfants autistes fréquentent le niveau. Le ministère n'a donné aucune réponse à ce sujet.

Le bâtiment Spillschoul étant trop petit, une classe serait installée dans un autre bâtiment. La directrice de l'école explique combien de classes il y a et le nombre d'heures prévues pour le soutien scolaire.

Toutes les salles sont actuellement utilisées à titre de salles de classe normales, il n'y a plus de salle informatique ou dédiée aux activités manuelles.

L'année prochaine, il faudrait prévoir encore plus d'enfants par classe et ceci jusqu'à ce que le nouveau bâtiment soit prêt.

Marion Zovilé-Braquet explique qu'une solution adéquate a été trouvée pour que tout soit opé-

rationnel. Un rendez-vous avec le ministère pour parler de tout cela a malheureusement été annulé récemment. L'agrément aurait été demandé pour que les enfants du cycle 4 puissent aller manger à la buvette. Cette demande a malheureusement été refusée. Il faut également prévoir des WC supplémentaires.

Le point 6 est adopté à l'unanimité par le conseil communal.

Vote pour :

MZB, SA, YL, JJA, JPDG, EE, ME, RN, PT, DZ

7. Approbation du plan d'encadrement périscolaire (PEP)

Le PEP n'a pas changé. Les horaires et les salles sont identiques.

Il y a des réunions régulières pour échanger au sujet des enfants « problématiques ».

Les salles et le matériel sont en partie partagés avec la maison relais. Des ateliers avec les enfants sont proposés. Il y a de nombreuses collaborations (marché de l'Avent, etc.).

Sans collaboration, rien n'est possible car c'est un point important pour les enfants.

Le point 7 est adopté à l'unanimité par le conseil communal.

Vote pour :

MZB, SA, YL, JJA, JPDG, EE, ME, RN, PT, DZ

8. Modification ponctuelle du PAP Contern Sud
Marion Zovilé-Braquet explique les modifications apportées au PAP. Seule la partie écrite a été modifiée afin de simplifier la construction des maisons et d'éviter les difficultés ou les incohérences du texte. Le point 8 est adopté à l'unanimité par le conseil communal.

Vote pour :

MZB, SA, YL, JJA, JPDG, EE, ME, RN, PT, DZ

9. Approbation de l'état des restants 2024 (présence de Simone Schumacher)

Simone Schumacher explique les détails des restants du budget.

Il y aurait encore des restants de 31 000 euros au total. Il y aurait 921 euros au titre des frais annexes. La facturation de l'eau ferait ressortir un écart car nous facturons l'eau à la commune de Lenningen et Lenningen la refacture ensuite aux citoyens. En 2024, la taxe de canalisation aurait également été facturée.

Le Gescom a bloqué à cause d'une différence de 3 344 euros. C'est pourquoi un réajustement a dû être fait.

Sinon, rien n'a été modifié et tout concorde.

Yves Loose explique que le collègue échevinal se joint à Simone pour réclamer les 921 euros de frais

annexes à titre de décharge. Les gens résideraient à l'étranger ou l'entreprise serait insolvable. C'est pourquoi il serait difficile de récupérer l'argent. Ari Arrendorff fait remarquer que les 921 euros représenteraient peu de chose vu le montant total de notre budget, que nous nous en sortirions très bien et que nous parviendrions à accomplir notre travail correctement. De plus, poursuivre les gens à l'étranger serait également onéreux. Il demande s'il est légal de ne pas réclamer de l'argent si cela revient plus cher que la somme d'argent exigible ? Simone Schumacher explique qu'à l'étranger, on ne peut poursuivre qu'en « matière commerciale » et en « matière civile ». L'issue de l'affaire serait laissée à l'appréciation du juge. Pour les impôts, ce serait encore plus compliqué car le citoyen n'a reçu aucune contrepartie. En cas de vente d'un bien immobilier, le notaire nous contacterait pour savoir ce qui reste à payer et l'hypothèque, de sorte que le prix de vente permet de tout rembourser. Le point 9 est adopté à l'unanimité par le conseil communal.

Vote pour :

MZB, SA, YL, JJA, JPDG, EE, ME, RN, PT, DZ

10. Création d'un article budgétaire-dépense ordinaire (présence de Simone Schumacher)

Yves Loose explique que le point a déjà été abordé et que la question s'est posée de savoir si tout était légal sur le plan juridique.

Simone Schumacher a tout clarifié. Tout doit être remboursé. Un article budgétaire supplémentaire doit être créé pour rembourser l'argent. Ari Arrendorff remarque que la société Orange a commis une erreur de calcul et s'est fondée sur un indice erroné. Si on fait le calcul, les loyers seraient corrects, mais en 2010, 2018 et 2021, un ajustement de l'indice aurait été omis, ainsi Orange devrait encore de l'argent à la commune. La commune aurait demandé conseil à Andy Anen de MC Luxembourg. L'indice ne serait applicable qu'à partir de 2007.

Eric Eifes fait remarquer que le calcul d'Ari Arrendorff est correct et qu'un indice erroné a été utilisé. Marion Zovilé-Braquet propose de retirer ce point de l'ordre du jour et de tout clarifier à nouveau avec notre juriste et de signaler à Orange l'indice erroné.

Le conseil communal approuve cette proposition.

Vote pour :

MZB, SA, YL, JJA, JPDG, EE, ME, RN, PT, DZ

11. Budget ordinaire-crédit supplémentaire (présence de Mike Niederweis)

Yves Loose explique que lors du précédent conseil communal, il a déjà été question de l'augmentation de la subvention pour la commission BD. La subvention du ministère de la Culture serait plus élevée que prévu. La commune mettrait toujours 15 000 euros à disposition au titre de la commission BD.

Pas de questions, le point 11 est adopté à l'unanimité

par le conseil communal.

Vote pour :

MZB, SA, YL, JJA, JPDG, EE, ME, RN, PT, DZ

12. Validation des recettes

Yves Loose explique les différents montants pour 2024 et comment ils ont été obtenus. Avec la refacturation, le remboursement, etc., le montant total s'élèverait à 181 000 euros. Il demande à Raymond Wolff si 2024 et 2025 ont été calculés ensemble ou séparément. Raymond Wolff répond que les deux années ont été calculées ensemble.

Yves Loose explique également les montants pour 2025, qui s'élèvent à 368 000 euros au total. Eric Eifes fait remarquer que le total pour 2025 est erroné.

Yves Loose énumère le détail des différents montants et confirme les positions. Raymond Wolff corrige qu'il s'agit de 5 millions au total pour 2025 et que le total présenté est erroné.

Le point 12 est adopté à l'unanimité par le conseil communal.

Vote pour :

MZB, SA, YL, JJA, JPDG, EE, ME, RN, PT, DZ

13. Approbation du bilan et compte de profits et pertes des exercices 2022 et 2023 de l'Office social « Ieweschte Syrdall »

Marion Zovilé-Braquet salue Philo Guenther-Marx de l'Office social « Ieweschte Syrdall ». Philo Guenther-Marx explique que toutes les erreurs et les comptabilisations erronées ont été identifiées et qu'elles remonteraient à 2011, au début de l'Office social. En 2020, il y aurait également eu des écritures erronées au début d'ARIS. Le receveur de l'Office social aurait constaté, en collaboration avec la commune de Weiler, les postes sur lesquels des montants trop élevés avaient été payés (charges locatives trop élevées, etc.). Ces montants auraient toutefois été partiellement retenus en raison des dégâts occasionnés dans les logements. Il serait difficile de récupérer l'argent si les gens avaient déménagé. Le contrôle n'aurait reçu que trois remarques de sa part. Dans l'ensemble, les collaborateurs ont fait du bon travail.

Le point 13 est adopté à l'unanimité par le conseil communal.

Vote pour :

MZB, SA, YL, JJA, JPDG, EE, ME, RN, PT, DZ

14. Approbation de la convention « Office social-Ieweschte Syrdall »

Marion Zovilé-Braquet explique qu'il s'agit de l'approbation d'une convention.

Le point 14 est approuvé à l'unanimité par le conseil communal.

Philo Guenther-Marx explique encore que la convention de l'année dernière n'a été signée que cette année parce qu'elle ne faisait pas l'unanimité au départ. Elle demande qu'une formation soit dispensée aux collaborateurs plus tôt, sur le budget, auprès de Sigi (août) afin que tout soit prêt pour le budget de la commune. Jean-Pierre Di Genova répond qu'il transmettra cette remarque.

15. Approbation de la convention « Club Syrdall »

Stéphanie Ansay donne des explications sur le fonctionnement du Club Syrdall. Les bureaux actuellement situés à ZAE Contern seraient transférés prochainement à Sandweiler. Les nouveaux locaux seraient également dotés d'une petite salle de conférence.

Le point 15 a été approuvé à l'unanimité par le conseil communal.

Vote pour :

MZB, SA, YL, JJA, JPDG, EE, ME, RN, PT, DZ

16. Approbation d'une convention « Holz vun hei » (bois local)

Yves Loose explique que la convention existe depuis plusieurs années. L'objectif principal est la protection de l'environnement. Il est proposé de prolonger la convention d'un an.

Le point 16 est adopté à l'unanimité par le conseil communal.

Vote pour :

MZB, SA, YL, JJA, JPDG, EE, ME, RN, PT, DZ

Ari Arrensдорff demande encore si les frais seraient à la charge de la commune ou s'ils seraient prévus dans le budget de SIAS ?

Yves Loose explique qu'il s'agit de promouvoir le bois local.

Marion Zovilé-Braquet explique qu'il faut utiliser le bois local, c'est pourquoi la commune a sa propre menuiserie. La commune n'a pas encore de détails précis, mais cela viendra plus tard.

17. Approbation d'une constitution de servitude n° 438/2025-25/25

Marion Zovilé-Braquet explique qu'il faut un transformateur supplémentaire qui est nécessaire pour la Conterstuff.

Eric Eifes fait remarquer que le transformateur serait bien visible à l'endroit choisi et demande quelle seraient ses dimensions et s'il y en a un comparable dans la commune ?

Tom Schmit donne des explications et souligne que c'est le seul emplacement possible.

Le point 17 est adopté à l'unanimité par le conseil communal.

Vote pour :

MZB, SA, YL, JJA, JPDG, EE, ME, RN, PT, DZ

18. Approbation d'une constitution de servitude n° 439/2025-25/26

Marion Zovilé-Braquet explique qu'il s'agit du même principe que le point précédent, mais cette fois-ci dans la rue Paul Rischard.

Eric Eifes demande encore des précisions sur la nécessité exacte des travaux.

Tom Schmit explique que le transformateur se trouverait en l'occurrence sur un terrain privé et que la convention ne réglerait que l'enfouissement des lignes dans la rue communale.

Le point 18 est approuvé à l'unanimité par le conseil communal.

Vote pour :

MZB, SA, YL, JJA, JPDG, EE, ME, RN, PT, DZ

19. Approbation d'un compromis de vente

Marion Zovilé-Braquet explique que le Sidere et la commune sont copropriétaires du bassin. Cependant, le Sidere n'aurait plus besoin de sa partie et la vendrait donc à la commune. Le but serait de pomper l'eau de la source Stouwelsbësch vers le Heed pour que les agriculteurs puissent l'utiliser. Pour fixer le prix du bien immobilier, des expertises ont été réalisées et une valeur moyenne a été retenue, d'où le montant de 141 000 euros.

Ari Arrensdorff fait remarquer que la source Stouwelsbësch appartient en partie à la commune de Lenningen et demande comment cela va fonctionner exactement.

Marion Zovilé-Braquet explique qu'il y a eu un rendez-vous avec Lenningen. La commune de Contern rembourserait une partie à la commune de Lenningen et la répercuteront sur les agriculteurs.

Ari Arrensdorff demande si l'Administration de la gestion de l'eau (AGE) est d'accord ?

Marion Zovilé-Braquet explique qu'il y a eu un rendez-vous avec l'AGE et que cette dernière a donné son accord, mais que le volume a été limité à 250m³ par jour, ce qui serait suffisant pour les agriculteurs.

Le point 19 est approuvé à l'unanimité par le conseil communal.

Vote pour :

MZB, SA, YL, JJA, JPDG, EE, ME, RN, PT, DZ

20. Approbation d'un contrat de bail

Marion Zovilé-Braquet explique que 4 logements sont loués dans la rue des Près, à Contern. Une famille a récemment déménagé, c'est pourquoi une nouvelle famille y est désormais installée.

Ari Arrensdorff demande qui choisit les locataires ? Marion Zovilé-Braquet répond que le choix revient à l'Office social, mais que le contrat de bail est signé avec la commune.

Le point 20 est adopté à l'unanimité par le conseil communal.

Vote pour :

MZB, SA, YL, JJA, JPDG, EE, ME, RN, PT, DZ

21. Règlement général de circulation-modifications à durée déterminée

Marion Zovilé-Braquet explique que, comme à chaque fois, plusieurs règlements de circulation doivent être pris et énumère les rues concernées.

Le point 21 est adopté à l'unanimité par le conseil communal.

Vote pour :

MZB, SA, YL, JJA, JPDG, EE, ME, RN, PT, DZ

22. Approbation de l'organisation scolaire provisoire 2025-2026-UGDA

Stéphanie Ansay explique que des cours de trompette sont désormais proposés. La durée des cours a été raccourcie afin de motiver davantage les enfants. Il y aurait plus d'enfants qu'auparavant, mais il n'y aurait pas plus d'heures de cours. C'est pourquoi un cours ne durerait que 45 minutes par groupe au lieu de 60 minutes. Les tarifs auraient augmenté pour l'année 2024/2025. Une hausse des recettes aurait toutefois permis de baisser à nouveau les prix. Elle demande d'accepter l'organisation telle que proposée.

Le point 22 est adopté à l'unanimité par le conseil communal.

Vote pour :

MZB, SA, YL, JJA, JPDG, EE, ME, RN, PT, DZ